

COMMUNE de PLEYBEN

PROCÈS - VERBAL de L'INSTALLATION du CONSEIL MUNICIPAL , de l'ELECTION DU MAIRE et des ADJOINTS au MAIRE

SEANCE du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de PLEYBEN, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie de PLEYBEN (salle des fêtes) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine

Absents représentés : Madame Maëlle LALLOUET absente ayant donné procuration à Amélie CARO, et Monsieur Christophe ROBIN absent ayant donné procuration à Didier LE GALL

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame Amélie CARO, Maire sortant** qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2026 et a **déclaré installé dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la commune de PLEYBEN Mesdames et Messieurs :**

BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine

Conformément à l'article L. 2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Raphaëlle LUCAS** a été désignée en qualité de **Secrétaire de séance**, et **Gwénaëlle LE RAY** et **Didier LE GALL** ont été nommés aux postes d'assesseurs.

Puis, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au doyen d'âge de l'assemblée nouvellement élue, **Madame Amélie CARO a demandé à Patrick NEUMANN de bien vouloir prendre la présidence de la séance**, afin de procéder à l'élection du maire.

ELECTION du MAIRE :

Monsieur Patrick NEUMANN, doyen d'âge du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil, il a pu dénombré vingt – sept conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 21217-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 , L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance a demandé aux candidats au poste de Maire de la Commune de PLEYBEN de bien vouloir se faire connaître.

Monsieur NEUMANN a déclaré présenter la candidature de **Madame Amélie CARO** à ce poste. Aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | | |
|---|---|----------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | : | 27 |
| A déduire : bulletins blancs ou nuls | : | 1 |
| Reste pour le nombre des suffrages exprimés | : | 26 |
| Majorité absolue | : | 13 |
| A obtenu : | | |
| Madame Amélie CARO | : | 26 voix |

Madame Amélie CARO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été élue Maire de la Commune de PLEYBEN et installée dans ses fonctions.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Amélie CARO, élue Maire de PLEYBEN et aussitôt installée dans ses fonctions, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints au Maire. Il a été rappelé avant de procéder à cette élection que les adjoints sont élus selon le scrutin de liste.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal de se prononcer, par délibération, sur le nombre de postes à créer.

Elle a proposé la création de SEPT postes d'ADJOINTS indemnisés.

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de créer SEPT postes d'ADJOINTS au MAIRE indemnisés.

Puis, le Maire rappelle à l'Assemblée que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. La liste des candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Madame Amélie Caro, maire et tête de la liste « **PLEYBEN, BATIR POUR DEMAIN ! PLEIBEN, SEVEL EVIT AN DAZONT !** » présente une liste de sept candidates et candidats aux fonctions d'adjoints ainsi composée :

- Monsieur Alain PORHEL
- Madame Brigitte PAVEC
- Monsieur Patrice PERSON
- Madame Marie-Paule LE DÛ
- Monsieur Gildas URIEN
- Madame Béatrice TROMEUR
- Monsieur Steeve LE GALL

Aucune autre liste n'est déposée.

Madame le Maire propose aux conseillers de procéder au vote et pour cela fait remettre à chacune et chacun d'entre eux un bulletin sur lequel figure la liste pré-imprimée des huit candidats, ainsi qu'un bulletin blanc.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement de ce premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

| | | |
|---|---|-----------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | : | 27 |
| A déduire : bulletins blancs ou nuls | : | |
| Reste pour le nombre des suffrages exprimés | : | |
| Majorité absolue | : | |
| A obtenu : | | |

La liste « PLEYBEN, BATIR POUR DEMAIN ! PLEIBEN, SEVEL EVIT AN DAZONT ! » a obtenu : **voix**

La liste « PLEYBEN, BATIR POUR DEMAIN ! PLEIBEN, SEVEL EVIT AN DAZONT ! » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1er tour de scrutin, Madame le Maire proclame élus adjoints au Maire de la commune de PLEYBEN :

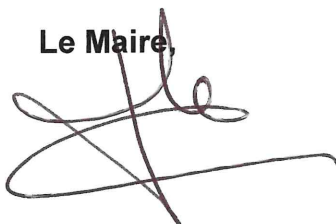
- Monsieur Alain PORHEL
- Madame Brigitte PAVEC
- Monsieur Patrice PERSON
- Madame Marie-Paule LE DÛ
- Monsieur Gildas URIEN
- Madame Béatrice TROMEUR
- Monsieur Steeve LE GALL

et les a immédiatement installés dans leurs fonctions.

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS

SIGNATURE des MEMBRES PRÉSENTS

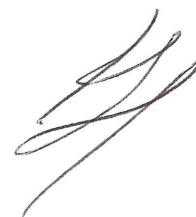
Le Maire,



Le Doyen d'Age du Conseil



Le Secrétaire



Les Assesseurs

